

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°2020-08

Objet : Approbation du compte de gestion 2019

Date de convocation : 11-06-2020

Le 19 juin 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Créteil, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 5

Le quorum étant atteint,
M. Charresson a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11 ;

Vu le document établi par Monsieur le Trésorier de Fresnes concernant le compte de gestion 2019 du budget du Syndicat ;

Considérant la nécessité de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante, la réconciliation des comptes établis par l'ordonnateur d'une part, et ceux établis par le comptable d'autre part ;

Sur proposition de la Présidente ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

ARTICLE unique : le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur est approuvé.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

**La Présidente
Par délégation,**

